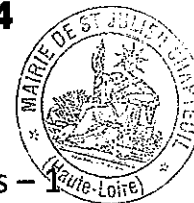


# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2014

## DELIBERATIONS



Sous la présidence de M. André FERRET, maire – 17 conseillers présents – 1 conseiller excusé, représenté.

Les délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité, Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer toutes les formalités administratives et signer les pièces s'y rapportant.

### **1 – Modification simplifiée du POS n°1 – Mise à disposition du public**

Vu la délibération en date du 21/07/2014 relative à l'annulation partielle de la réserve foncière sur la zone NAI, le Tabagnon, une enquête publique aura lieu du 03/11/2014 au 03/12/2014.

### **2 – Rétrocession de la voirie Lotissement « Le Clos du Riou »**

Le C.M. est favorable à la rétrocession gratuite à la commune de la voirie et du réseau E.P. du lotissement « Le Clos du Riou », cette voie sera ainsi classée dans la voirie communale.

### **3 – Régularisation de la situation foncière du lotissement « la Vio du Breuil »**

Suite à une erreur administrative, les logements, propriété de l'OPAC avaient été cédés, en 2006, à la commune en même temps que la voirie (parcelles AB 340 et AB 341). Le C.M. donne son accord pour la rectification de l'acte, la commune restant propriétaire de la parcelle AB 341.

### **4 – Réaménagement du V.V.F. – Avenants suite à modifications des travaux**

Lot n°1 Maçonnerie, avenant n° 3 : - 2.040,00 € H.T.

Lot n°2 Charpente couverture, avenant n° 2 : - 174,00 € H.T.

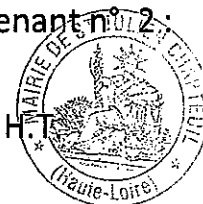
Le C.M. donne son accord

### **5 – Construction salle multisports – Avenants suite à modifications des travaux**

Lot n° 11 Equipements sportifs et équipements vestiaires, avenant n° 2 :  
+ 697,30 € H.T.

Lot n° 7 Menuiserie intérieure, avenant n° 3 : + 2.476,00 € H.T.

Le C.M. donne son accord



**6 – Salle multisports – Nouvelle consultation Lot n° 12 Plomberie suite à liquidation judiciaire.**



Celle-ci a été lancée et la date limite de dépôt des offres est le 10 octobre 2014, le devis estimatif étant de 33.460,00 € HT.

Le C.M. donne son accord

**7 – Paiement de la taxe foncière pour les biens de sections Le Betz, Chanalez, La Faye, La Chapuze, Le Fraisse, Marcilhac, Monchany, Neyzac, St-Marsal**

Ces sections n'ayant aucun revenu, le C.M. est favorable au paiement par la commune de la taxe foncière correspondante.

**8 – Remboursement frais de déplacement**

Dans le cadre du dossier VVF, M. FERRET, maire, a effectué plusieurs déplacements hors département. Le C.M. donne son accord pour que lui soient remboursés les frais de déplacement.

**9 – Indemnité de conseil au comptable du Trésor**

Le C.M. est favorable au versement de cette indemnité à M. LAPLACE, receveur municipal, au taux de 100 % par an.

**10 – Plan d'Urbanisme Partenarial : Commune / Consorts Mallet**

Suite à l'échange de terrain avec les consorts Mallet, route de Grange, le C.M. donne son accord sur les termes de la convention de Plan d'Urbanisme Partenarial à passer avec eux : la commune prenant en charge l'extension des réseaux eau, EP-EU, électricité, téléphone, le devis estimatif s'élevant à 45.231,60 € TTC et les consorts Mallet versant une participation de 25.000 €, sans exonération de taxe d'aménagement.

**11 – Exploitation de la parcelle 3 de la forêt sectionale de la Chapuze-Montchanis-Rocherols**

Le C.M. décide de vendre les bois de résineux de la parcelle 3 précitée avec le concours de l'Office Nationale des Forêts chargé de la procédure de marché de gré à gré et de la surveillance de l'exploitation de la dite parcelle.

